

Bien que l'hérédité sous une forme ou sous une autre ne soit cependant pas chose fatale, on peut donc dire que, dans la majorité des cas, être né de parents alcooliques est chose grave. C'est quand une pareille donnée étiologique vient à être portée à la connaissance du médecin qu'il y a lieu de recourir à une hygiène individuelle sévère qui, pratiquée dès l'enfance, est susceptible de constituer un traitement prophylactique efficace. Il s'agit là de sujets qu'il faut surveiller à tous les points de vue, au point de vue physique, au point de vue intellectuel, au point de vue moral, en ayant soin d'éviter le surmenage sous toutes ses formes et surtout le surmenage intellectuel. En un mot, c'est l'hygiène des gens nerveux, l'hygiène des dégénérés qui est de mise en pareil cas avec toutes les applications qu'elle comporte (élever le sujet au grand air, à la campagne, le priver de tout temps de boissons alcooliques, donner une nourriture vigoureuse mais non excitante, pratiquer le dressage psychomoral, etc.).

Mais le plus souvent les rejetons de l'alcoolique suivent leur destinée quasi fatale sans même que le médecin ait l'occasion d'intervenir : on les voit grossir les rangs des épileptiques, des idiots, des imbéciles, des hystériques et devenir très souvent de véritables aliénés (Joffroy) : la notion étiologique est alors reléguée au second plan et le traitement à instituer est le traitement habituel de ces manifestations pathologiques qui occupent seules momentanément la scène morbide.

Enfin le pronostic de l'alcoolisme héréditaire est encore plus sombre si l'on songe que souvent les descendants des ivrognes sont de plus en plus frappés par la dégénérescence à mesure que les générations se succèdent : le dernier terme est la stérilité complète et l'extinction de la famille dont le buveur d'habitude a été le point de départ (Morel, Legrain, Magnan). Il s'agit alors en définitive, non plus seulement d'une maladie individuelle, mais d'un mal et d'un péril sociaux auxquels il importe d'opposer une hygiène et des moyens curateurs sociaux qui relèvent de la prophylaxie générale de l'alcoolisme.

PROPHYLAXIE GÉNÉRALE

Est-il besoin de dire ce qu'est l'alcoolisme contemporain ? Personne ne conteste actuellement ses effrayants ravages ; il est à la fois une maladie et un vice universel qui progresse sans cesse,

multipliant les suicides et les crimes, peuplant les hôpitaux et les prisons autant que les asiles d'aliénés et contribuant pour une large part à la déchéance et à l'extinction de la race par l'action dégénératrice et fatale qu'il exerce sur la descendance. Gladstone n'a pas exagéré quand il s'est écrié à la Chambre des Communes : « L'alcool fait de nos jours plus de ravages que ces trois fléaux historiques, la famine, la peste et la guerre. Plus que la famine et la peste il décime, plus que la guerre il tue, il fait pis que tuer, il déshonore ! »

En France, l'étendue du péril alcoolique et sa prophylaxie ont vivement attiré dans ces dernières années l'attention de l'Académie de médecine, du Parlement et du monde médical en général. Il convient à ce sujet de rappeler les travaux de Bergeron¹, Rochard², Lagneau³, Lancereaux⁴, Magnan⁵, Laborde⁶, Motet⁷, Lannelongue⁸, Cornil⁹, et ceux de Debove¹⁰, Joffroy¹¹, Legrain¹², Riche¹³, qui ont exercé une influence considérable dans la lutte contre le fléau social que l'on sait.

Comment remédier aux progrès d'une pareille épidémie d'alcoolisme ?

Parmi les mesures prophylactiques immédiatement réalisables et qui à ce dernier titre offrent un intérêt heureusement plus pratique que théorique, la première place mérite d'être occupée par l'action morale. Cette action morale peut s'exercer sous trois modes princi-

1. BERGERON, Rapport sur le vinage à l'Académie de médecine, séance du 10 mai 1870. — La lutte contre l'alcoolisme en Europe (*Bull. d'hygiène et de police sanit.*, août 1893).

2. ROCHARD, Discussion sur la prophylaxie de l'alcoolisme (*Acad. de méd.*, séance du 25 juin 1895).

3. LAGNEAU, *ibid.*

4. LANCEREAUX, art. Alcoolisme du *Dictionnaire Dechambre*. — Art. Alcoolisme du *Traité de médecine et de thérapeutique* de Brouardel et Gilbert, t. III.

5. MAGNAN, *loc. cit.*, et *Leçons cliniques sur les maladies mentales*, Paris, 1893.

6. LABORDE et BERGERON, Mesures prophylactiques contre l'alcoolisme; proposition de vœu à l'Académie de médecine, séance du 11 juin 1895. — LABORDE, Prophylaxie de l'alcoolisme (*Acad. de méd.*, séance du 23 juillet 1895); La lutte contre l'alcoolisme. Les bouilleurs de cru (*Tribune médicale*, nos 30, 37, 39, 40, 41, 1896).

7. MOTET, Discussion sur la prophylaxie de l'alcoolisme (*Acad. de méd.*, séance du 9 juillet 1895).

8. LANNELONGUE, Discours à la Chambre des députés sur l'alcoolisme, 1896.

9. CORNIL, Discussion sur le régime des boissons (Sénat, 1896).

10. DEBOVE, L'alcoolisme, ses conséquences pour l'individu, l'État et la société. Leçons publiées dans la *Presse méd.*, nos des 16 et 19 novembre 1898.

11. JOFFROY, Alcool et alcoolisme (*Gaz. des hôp.*, 26 février 1895). — Des causes de l'alcoolisme et des moyens de le combattre (*Gaz. hebdomad. de méd. et de chir.*, 22 novembre 1896). — Les bouilleurs de cru et l'alcoolisme (*Gaz. des hôp.*, 5 décembre 1896).

12. LEGRAIN, Hérédité et alcoolisme, 1889. — Dégénérescence sociale et alcoolisme, 1895. — Un fléau social : l'alcoolisme, 1896. — L'alcoolisme au point de vue sociologique (*Rev. scientif.*, nos 15 et 16, 10 avril 1897).

13. RICHE, Toxicité des alcools (*Acad. de méd.*, séance du 8 septembre 1896).

paux : 1° par l'intervention du médecin¹ ; 2° par le groupement des initiatives privées ; 3° par l'éducation des jeunes générations.

Quelques mots d'explication sur ces différents points sont nécessaires.

I. L'action morale par l'intermédiaire du corps médical est peut-être la plus importante. Nul en effet n'est mieux placé que le praticien pour lutter contre l'alcoolisme ; car, étant presque seul compétent dans les questions d'hygiène alimentaire, on a volontiers recours à son avis et généralement on tient compte de ses conseils dans presque tous les milieux sociaux. Puisqu'il est parvenu à régler l'alimentation qui convient aux nouveau-nés, à imposer l'usage d'eaux pures, etc., pourquoi ne réussirait-il pas à détruire les multiples préjugés qui règnent au sujet de l'influence de l'alcool et à faire reléguer à sa véritable place un produit aussi redoutable ? Si les hygiénistes combattent avec avantage les maladies contagieuses, leur rôle est tout aussi beau devant les désastres dus à l'alcoolisme, car ils peuvent contribuer pour une large part à les réduire et même à les supprimer.

Viendra le jour où le corps médical tout entier se déclarera ouvertement l'ennemi de l'alcool, et l'opinion publique finira plus rapidement peut-être qu'on ne pense par se rallier à sa décision ! Malheureusement jusqu'ici, surtout en France, les médecins se sont contentés presque uniquement de traiter les maladies qui résultent des excès de boisson sans songer à prendre une part active au traitement hygiénique et prophylactique de l'alcoolisme. Il faut incriminer à ce sujet moins l'indifférence et l'inertie qu'une lacune dans l'instruction et l'éducation médicales en matière d'hygiène sociale.

Lorsque chaque praticien connaîtra cette question de l'alcoolisme, il deviendra un champion de la bonne cause et bientôt la vérité, se répandant par la parole des gens autorisés, finira par être connue de tous. Pour arriver rapidement et surtout sûrement à un tel résultat, il faut que le personnel enseignant de chacune de nos Universités françaises participe à la lutte en suivant l'exemple donné par les professeurs Debove, Joffroy, Grasset, etc., et qu'on organise ainsi un véritable enseignement médical² de l'anti-alcoolisme s'adres-

1. Depuis que cet article a été écrit, la Société médicale des hôpitaux de Paris est intervenue directement dans la lutte par la médecine contre l'alcoolisme. Consulter à ce sujet le remarquable rapport de M. Jacquet : *Alcool, maladie, mort*, lu à la Société médicale des hôpitaux, le 8 décembre 1899, au nom d'une Commission composée de MM. Debove, président ; Béclère, Courtois-Suffit, Joffroy, Le Gendre, Marie, Siredey, Triboulet. Ce rapport a été publié dans la *Presse médicale*, n° 98, 9 décembre 1899.

2. ROMIÉE, Le rôle du médecin dans la lutte contre l'alcoolisme (*Congrès contre l'alcoolisme de Bruxelles*, 1898). — HENRIK-BERG, L'attitude du médecin dans la

sant aux futurs médecins. Mais il ne suffit pas que le praticien combatte les préjugés par la parole, quelque persuasive qu'elle soit ; il faut encore que sa conduite témoigne de ses opinions. « Rappelez-vous, selon le dire du professeur Debove, qu'on ne peut enseigner la sagesse avec quelque chance de succès qu'à la condition de la pratiquer d'abord soi-même¹. » En définitive, le médecin devra être tempérant et il se gardera d'oublier qu'il est encore plus facile de prévenir l'intoxication que de la guérir. Son intervention prophylactique aura chance d'être efficace s'il ne perd pas de vue en pratique les propositions suivantes :

1° Les boissons alcoolisées (distillées et fermentées) ne sont nullement nécessaires à la bonne nutrition de l'économie.

2° L'usage même modéré des boissons distillées (eaux-de-vie, rhum, apéritifs, liqueurs, etc.) doit être sévèrement pros crit.

3° L'usage modéré des boissons fermentées peut être toléré chez les sujets sains, bien que dans la majorité des cas il soit préférable de s'en abstenir.

Il est enfin une tendance contre laquelle il est bon d'être pré-muni, c'est celle qui porte à prescrire dans les hôpitaux ou dans la clientèle des vins généreux, des vins de quinquina, de Banyuls, de Champagne, des potions de Todd, etc. ; on gorge trop souvent aussi les nourrices de vins et de bière. On s'expose souvent à produire ainsi un véritable alcoolisme d'origine thérapeutique ; aussi MM. Debove, Magnan, Cornil, Legrain, Sérieux, Berg, etc., ont-ils eu raison de jeter le cri d'alarme afin de réagir contre l'abus thérapeutique de l'alcool, d'autant plus que cette pratique a le grand inconvénient de fortifier ce préjugé populaire qui veut que l'alcool soit le meilleur reconstituant d'un organisme affaibli.

II. A côté du rôle important dévolu au médecin dans la prophylaxie de l'alcoolisme se place l'action morale par le groupement des initiatives privées. Il s'agit là de l'organisation et du fonctionnement (si fécond en résultats, surtout à l'étranger) des diverses collectivités connues sous le nom de sociétés de tempérance, d'abstinence, de patronage, etc. C'est là un moyen efficace de mettre en œuvre les bonnes volontés qui se manifestent ; celles de l'instituteur, du chef d'industrie, de l'officier, etc., celle surtout de la femme, dont la collaboration peut être en France, et a été en Suède et en Norvège notamment, si active dans la répression du fléau. Grâce à ces asso-

question alcoolique (*VI^e Congrès internat. contre l'alcoolisme*, Bruxelles, 1898). — BIENFAIT, Le rôle du corps médical dans la propagande anti-alcoolique (*ibid.*). — RUYSSSEN, L'enseignement médical de l'anti-alcoolisme, Paris, 1899.

1. DEBOVE, Leçons sur l'alcoolisme, ses conséquences pour l'individu, l'État et la société (*loc. cit.*).